



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

organisation

Question écrite n° 3012

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le coût global d'organisation de la dernière élection présidentielle et des élections législatives de l'année 2007. En effet, pour mieux comprendre le coût global de l'organisation de notre démocratie, il faut en connaître le montant pour notamment envisager de futures éventuelles réformes dans les mois ou les années qui viennent. C'est pourquoi cette compilation des dépenses et leur évaluation s'avèreraient utiles, voire judicieuses. Il lui demande donc de bien vouloir lui communiquer ces données.

Texte de la réponse

Les chiffres disponibles sur le coût des élections de 2007, tant présidentielle que législatives, exprimés en millions d'euros, peuvent être ainsi ventilés :

NATURE DE LA DÉPENSE	PRÉSIDENTIELLE	LÉGISLATIVES
Remboursement forfaitaire aux candidats	44,0	44,0
Remboursement des circulaires, bulletins de vote et affiches	41,2	14,5
Campagne radiotélévisée	2,1	1,4
Mise sous pli des documents de propagande	38,5	33,7
Frais d'affranchissement postaux	47,7	34,0
Frais d'assemblées électorales (subvention aux communes)	14,4	13,6
Frais divers	11,0	6,9
Total	198,9	148,1

Ces coûts sont encore susceptibles de variations mais seulement à la marge, à l'exception du remboursement forfaitaire aux candidats aux élections législatives, pour lesquels il s'agit d'une estimation, dans l'attente des montants définitifs qui ne seront connus qu'à l'issue des décisions de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3012

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5223

Réponse publiée le : 18 mars 2008, page 2375